



Amiens, le 10 janvier 2020

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Somme

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école

s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale

Inspectrice de l'Education
Nationale Adjointe à l'Inspecteur
d'Académie, Directeur
académique des services de
l'éducation nationale
de la Somme

Circonscription I.E.N. Adjointe

Référence :
SD/MD 01-20

Affaire suivie par
Sylvie Duflos
Conseillère Pédagogique
Départemental
en Education Musicale

Téléphone
06 25 80 33 52
cp2musique80@ac-amiens.fr

20 boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Objet : Festival des écoles en chœur de la Somme

Le **Festival des écoles en chœur de la Somme** s'inscrit dans le cadre du « Plan choral » lancé le 11 décembre 2017, de la circulaire du 18-01-2019 « Développement du chant choral à l'école » et de la 3^{ème} édition de l'opération nationale du « Festival Ecole et chœur ».

Décliné sur l'ensemble du département, ce festival vise à faire connaître et valoriser l'ensemble des temps forts de chant choral mis en place par les écoles : les restitutions de chorales d'écoles, les rencontres chorales, les semaines culturelles des réseaux d'éducation prioritaire, les restitutions de projets musicaux réalisés dans le cadre des différents dispositifs artistiques du département, les restitutions de projets avec intervenants hors dispositifs, les projets inter-degrés ou les projets en lien avec les partenaires culturels : conservatoires, écoles de musique ...

Ce festival vise enfin à permettre aux membres de la communauté éducative et au grand public d'apprécier la qualité et le dynamisme de l'action de l'École en ce domaine.

Le festival se déroulera dans la Somme du 27 avril au 4 juillet 2020 et présentera en point d'orgue le concert du chœur départemental des enseignants du premier degré le 29 mai 2020.

Nous vous invitons dès à présent à inscrire votre école dans cette dynamique départementale.

Vous trouverez à cet effet sur le site de la DSDEN, <http://arts.dsden80.ac-amiens.fr/014-education-musicale.html>

- un matériel de communication comprenant l'affiche du festival ainsi qu'un logo (possibilité d'inclure celui-ci dans vos différentes communications : mails, courriers, affiches) ;
- un espace numérique départemental permettant la valorisation de vos projets de chant choral.

Afin de figurer dans cet espace numérique, les écoles sont invitées à transmettre leurs articles rédigés éventuellement par les élèves, quelques photos ou un extrait vidéo à l'adresse suivante, cp2musique80@ac-amiens.fr en précisant la date, le lieu, les classes concernées, le nombre d'élèves et les partenaires éventuels.



2/2

Les vidéos et photos devront être accompagnées d'une autorisation de captation image/voix spécifique à ce projet, document joint à cette circulaire.

Les conseillers pédagogiques départementaux en Education Musicale (CPEM) se tiennent à votre disposition pour vous accompagner si besoin.

Je vous remercie d'avance pour l'intérêt que vous porterez à cette démarche de valorisation du travail mené en chant choral dans les écoles du département.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a few smaller strokes.

Gilles NEUVIALE